

## Résumé du rapport Doing Business 2019-2020

Le groupe de la Banque Mondiale a diffusé le 24 octobre 2019, la 17<sup>e</sup> édition de son rapport annuel d'évaluation du climat des affaires dans le monde en choisissant comme titre « maintenir l'élan des réformes ».

Elaboré sur la base d'une analyse des réglementations de 190 pays dans 10 domaines se rapportant aux différentes phases de vie de l'entreprise, de sa naissance à sa liquidation, il constitue un précieux document de référence, comportant des indications précises sur les efforts déployés par la communauté des affaires internationales en matière d'amélioration du climat des affaires et sur le positionnement de la Tunisie en la matière.

### I. Caractéristiques de l'environnement des affaires dans le monde

La Banque mondiale met l'accent, dans le nouveau rapport, sur les réformes engagées par 190 économies à travers le monde pour améliorer leur climat des affaires.

Elle révèle que 115 pays ont mis en œuvre 294 réformes entre mai 2017 et mai 2018 « afin de faciliter les conditions d'exercice du secteur privé, ouvrant la voie à davantage d'emplois, à une expansion de l'activité commerciale et à une augmentation des revenus pour un grand nombre d'habitants ». Les deux tiers des réformes engagées concernent l'Afrique subsaharienne (73 réformes), le Moyen Orient et l'Afrique du Nord (57 réformes), l'Europe et l'Asie Centrale, régions dont la Tunisie cherche à en être le carrefour au niveau des flux d'investissement et d'échanges commerciaux.

« Les économies qui obtiennent les meilleurs résultats ont plusieurs caractéristiques en commun, notamment l'utilisation généralisée de systèmes électroniques. Ainsi, les 20 premières économies du classement se sont toutes dotées de systèmes en ligne pour la constitution d'une société, la déclaration des revenus et les procédures liées aux transferts de propriété. Ces économies possèdent en général un cadre réglementaire solide, associé à un degré élevé de transparence ».

Il en ressort que les cinq pays les plus performants sur le plan de la facilitation de l'investissement privé continuent à être la Nouvelle Zélande, en tête du classement pour la troisième année consécutive, suivie par Singapour, Hong Kong, le Danemark et la Corée du Sud, soit au total quatre pays de l'Asie de l'Est et du Pacifique.

Les cinq pays où le climat des affaires s'est le plus amélioré sont l'Arabie Saoudite (amélioration du score de 7.7), la Jordanie (+ 7.7), le Togo (+ 7.0), le Bahreïn (+ 5.9) et le Tadjikistan (+ 5.7).

Tout en soulignant qu'une réglementation inefficace et inadéquate peut étouffer l'activité entrepreneuriale, développer le marché parallèle et alimenter la corruption, le groupe de la

Banque Mondiale considère « que dans la quasi-totalité des économies du monde il est possible de simplifier les règles et d'accélérer les procédures pour faciliter les affaires, libérer l'esprit d'entreprise et permettre à l'activité économique d'atteindre son plein potentiel » condition essentielle à l'élimination de la pauvreté et à la recherche d'une prospérité partagée.

## II. Evaluation du climat des affaires de la Tunisie

La Tunisie s'améliore pour la deuxième année consécutive, quoique modérément, son score, lui permettant de gagner deux places par rapport à l'année dernière en accédant au 78e rang sur le plan mondial et au 5<sup>e</sup> rang sur le plan africain.

Rang de la Tunisie	2010/11	2017/18	2018/19	2019/20
Création de l'entreprise	48	100	63	19
Permis de construction	106	95	77	32
Raccordement à l'électricité		48	51	63
Transfert de propriété	64	93	87	94
Obtention de prêts	89	105	99	104
Protection investissements minoritaires	74	119	83	61
Paiements des taxes et des impôts	58	140	133	108
Commerce frontalier	30	96	101	90
Exécution des contrats	78	76	80	88
Règlement de l'insolvabilité	37	63	67	69
Global	55	88	80	78

L'amélioration du classement de la Tunisie est obtenue grâce à l'optimisation des réformes se rapportant au guichet unique, aux simplifications des procédures au niveau des permis de construction et de la protection des investissements minoritaires.

Malgré cette amélioration, la Tunisie demeure largement distancée par les principaux pays concurrents de la région euro-méditerranéenne comme le montre le tableau ci-après :

Classement	DB 2010/11	DB 2018/19	DB 2019/20
Turquie	65	43	33
Portugal	31	34	39
Maroc	114	60	53
Tunisie	55	80	78

La Tunisie continue à être particulièrement mal classée au niveau des taxes et impôts du fait du niveau élevé du taux global d'imposition sur les bénéfices bruts de l'entreprise. Celui-ci se situe à 60.7 pourcent contre 45.8 pourcent pour le Maroc, une moyenne de 32.5 pourcent pour les pays du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord et une moyenne de 39.9 pourcent pour les pays de l'OCDE. Elle continue à être mal classée au niveau de l'obtention des prêts en raison de la faiblesse des droits légaux et surtout du retard dans la mise en place du crédit de bureau pour centraliser et exploiter les crédits des particuliers de manière à permettre aux établissements financiers de mieux apprécier les risques de leurs clients.

### III. Conclusion

Dans un environnement international marqué par une forte compétition pour optimiser l'exploitation du potentiel de l'activité sur des bases inclusives et durables, la Tunisie doit avoir l'ambition d'aller plus vite, plus loin dans le processus de réformes pour se retrouver, dans les meilleurs délais, parmi les 50 pays les plus performants au niveau des facilitations offertes à l'investissement du secteur privé.

Après le gain de 10 places par rapport à 2016 réalisé notamment grâce à la suppression de la taxe exceptionnelle de 7.5 pourcent sur les bénéfices et les revenus, la limitation des activités soumises à autorisation (décret n° 417 du 11 mai 2018) et l'entrée en vigueur en octobre 2018 de la loi relative aux « Start-up », de nouveaux progrès sont attendus au niveau du cadre légal et réglementaire dans le prochain rapport « Doing Business » du fait de la prise en compte des importantes améliorations du climat des investissements privés adoptées dans le cadre de la loi transversale promulguée le 29 mai 2019 (jort n°47 du 11/6/2019). Une attention particulière doit être cependant accordée sur le plan de l'application des nouvelles réglementations de manière à donner un important élan à l'investissement privé,

**Forum Ibn Khaldoun 15 décembre 2019**

[Rapport Doing Business 2019-2020 à télécharger](#)

[Rapport Doing Business Tunisie 2019-2020 à télécharger](#)